

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/D011254-D6

Cuves de refroidisseur de lait en vrac SERAP

Types E, SE, SM et SX

Le présent certificat est prononcé en application de l'ordonnance n° 45-2405 du 18 octobre 1945 modifiée relative au mesurage des liquides, du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret n° 76-172 du 12 février 1976 réglementant les conditions dans lesquelles les conteneurs, les citernes de transport routier ou ferroviaire et les réservoirs de stockage peuvent servir de récipient mesure, de l'arrêté du 26 juin 1980, modifié par l'arrêté du 8 mai 1981, relatif à la construction, au jaugeage et à l'utilisation des cuves de refroidisseur de lait en vrac.

FABRICANT :

SERAP INDUSTRIES – Route de Fougères – 53120 GORRON

OBJET :

Le présent certificat est relatif aux cuves en service uniquement. Il complète les décisions suivantes :

- n° 92.00.343.004.1 du 13 août 1992 ⁽¹⁾ relative aux cuves de refroidisseurs de lait en vrac SERAP modèles SERAP 10690 SE, SERAP 12350 SE et SERAP 15300 SE,
- n° 91.00.343.001.1 du 13 mai 1991 ⁽²⁾ relative aux cuves de refroidisseurs de lait en vrac SERAP modèle SERAP 1000 SE,
- n° 90.1.02.329.0 du 16 juillet 1990 ⁽³⁾ relative aux cuves de refroidisseurs de lait en vrac SERAP modèles SERAP 1470 SE, SERAP 1710 SE, SERAP 2110 SE, SERAP 2550 SE, SERAP 3080 SE, SERAP 3580 SE, SERAP 4150 SE, SERAP 5070 SE, SERAP 6100 SE, SERAP 7250 SE, SERAP 8250 SE,
- n° 88.1.01.329.4.0 du 17 août 1988 ⁽⁴⁾ relative aux cuves de refroidisseurs de lait en vrac SERAP modèles SE 10690, SX 10690, SE 21550, SX 21550,
- n° 87.1.05.329.4.0 du 25 août 1987 ⁽⁵⁾ relative aux cuves de refroidisseurs de lait en vrac SERAP modèles SE 1470, SX 1470, SE 12350, SX 12350,
- n° 87.1.03.329.9.0 du 23 juin 1987 ⁽⁶⁾ relative aux cuves de refroidisseurs de lait en vrac SERAP modèles SX 1260, SX1710, SX 1910, SX 2110, SX2550, SX 3080, SX 3580, SX 4150, SX 4710, SX 5070, SX 9300, SX 15300,

- n° 87.1.02.329.6.0 du 1^{er} juin 1987 ⁽⁷⁾ relative aux cuves de refroidisseurs de lait en vrac SERAP modèles SE 6100, SE 7250, SE 8250, SX 6100, SX 7250, SX 8250,
- n° 87.1.01.329.1.0 du 12 janvier 1987 ⁽⁸⁾ relative aux cuves de refroidisseurs de lait en vrac SERAP modèle SE 15300,
- n° 86.1.04.329.6.0 du 22 octobre 1986 ⁽⁹⁾ relative aux cuves de refroidisseurs de lait en vrac SERAP modèles SU 2000, SE 6100, SE 7250, SE8250, SE 9300, SE 10690,
- n° 86.1.01.329.9.0 du 22 juin 1986 ⁽¹⁰⁾ relative aux cuves de refroidisseurs de lait en vrac SERAP modèles S, SU,SE,
- n° 83.1.02.329.1.0 du 31 août 1983 ⁽¹¹⁾ relative aux cuves de refroidisseurs de lait en vrac SERAP modèles SE 10800,
- n° 82.1.01.329.2.3 du 27 mai 1982 ⁽¹²⁾ relative aux cuves de refroidisseurs de lait en vrac SERAP modèles E 6100, E 7200, E 8300, SC 1600, SC 2100,
- n° 81.1.01.329.0.0 du 22 juin 1981 ⁽¹³⁾ relative aux cuves de refroidisseurs de lait en vrac SERAP types S, capacité de 220 à 550 litres, type E, capacité de 1280 à 5100 litres et type SM, capacité de 2160 à 6180 litres.

CARACTERISTIQUES :

Les cuves de refroidisseur de lait en vrac, en service, objet du présent certificat, diffèrent des cuves approuvées par les certificats précités par le dispositif de repérage des niveaux.

La mesure de longueur millimétrique peut être remplacée par un jaugeur SERAP type FIRST LEVEL objet du certificat d'examen de type n° F-04-F-383 du 02 juin 2004.

Les autres caractéristiques restent inchangées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

La marque de conformité au type figurant sur la plaque d'identification des différents types de cuves de refroidisseur de lait en vrac concernées par le présent certificat est constituée du numéro et de la date figurant dans le titre du présent certificat.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :

L'installation du jaugeur SERAP type FIRST LEVEL est suivi d'une vérification réalisée par comparaison avec la règle de jaugeage en 1 point. L'écart entre les deux mesures ne doit pas excéder 2mm.

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/ D011254-D6, chez le fabricant.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 2 juin 2014.

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification

- (1) Revue de Métrologie, août 1992, page 1194
- (2) Revue de Métrologie, mai 1991, page 441
- (3) Revue de Métrologie, juillet 1990, page 851
- (4) Revue de Métrologie, septembre 1988, page 901
- (5) Revue de Métrologie, septembre 1987, page 966
- (6) Revue de Métrologie, juillet 1987, page 707
- (7) Revue de Métrologie, juin 1987, page 621
- (8) Revue de Métrologie, janvier 1987, page 75
- (9) Revue de Métrologie, novembre 1986, page 952
- (10) Revue de Métrologie, juillet 1986, page 554
- (11) Revue de Métrologie, août 1983, page 583
- (12) Revue de Métrologie, mai 1982, page 511
- (13) Revue de Métrologie, juin 1981, page 568